

Mise sous accord préalable: onglet MSAP



De quoi s'agit-il ?

ViaTrajectoire offre la possibilité au prescripteur de remplir un volet « mise sous accord préalable » en reprenant les informations de la demande de SMR. L'onglet apparaît lorsque je coche certaines pathologies qui font l'objet d'une mise sous accord préalable.

Cette fiche est destinée aux utilisateurs du module ViaTrajectoire Sanitaire prescripteurs des services de Chirurgie Orthopédique

1. Informations sur la procédure MSAP

La MSAP consiste à subordonner à l'avis du service médical de l'Assurance Maladie l'admission et la prise en charge par l'Assurance Maladie du séjour d'un patient en hospitalisation en SMR.

Cet onglet apparaît dans le dossier lorsque le prescripteur sélectionne une pathologie pouvant être soumise à MSAP, à savoir :

- Arthroplastie de genou par prothèse totale de genou en 1re intention (PTG).
- Chirurgie réparatrice des ruptures de la coiffe des rotateurs de l'épaule.
- Ligamentoplastie du ligament croisé antérieur du genou (LCA).
- Arthroplastie de hanche par prothèse totale de hanche en 1re intention (PTH).
- Ostéosynthèse d'une fracture trochantérienne du fémur.
- Arthroplastie de hanche par prothèse totale, suite à une fracture du col du fémur.

Si le service prescripteur est à un moment donné soumis à MSAP (procédure actée entre l'ARS et l'établissement), **il pourra compléter** ce nouveau volet pré-alimenté par certains champs de la demande ViaTrajectoire, l'imprimer, et le transmettre (hors ViaTrajectoire) à la CPAM.

2. Renseigner et valider l'onglet « MSPA »

- Un seul champ obligatoire: « le patient est-il assuré? »

— L'assuré

N° de sécurité sociale **Donnée non renseignée dans le volet administratif**

Le patient est-il assuré ? *

☐ Oui ☐ Non

☐ Patient affilié au régime général ou à une section locale mutualiste

3. Imprimer le formulaire MSAP

En bas à droite de mon écran



? Besoin de plus d'informations

En cas de problème sur votre compte ou vos habilitations, rapprochez-vous du référent structure de votre établissement.

Sur notre site Internet, vous trouverez une mine d'informations dans votre Espace Utilisateurs ViaTrajectoire : fiches pratiques détaillées, webinaires, témoignages...

[Cliquez ici !](#)

En cas de difficultés, notre centre de services est à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30

0 820 250 035 – assistance@esante-occitanie.fr

Contactez-nous si besoin d'un accompagnement spécifique :
viatrajectoire@esante-occitanie.fr